



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DU RHÔNE MÉTROPOLE DE LYON

CONVOCATION à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE **et ORDINAIRE ÉLECTIVE 2024 du COMITÉ DÉPARTEMENTAL de TIR** **du RHÔNE et MÉTROPOLE de LYON**

Madame, Monsieur,

Le Comité Départemental de Tir du Rhône et Métropole de Lyon vous convie à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le : Vendredi 18 octobre 2024 à 18h00

Au : Stand de Tir Municipal de la Ville de Lyon (USTS)

Zone aéroportuaire de Lyon-Bron

A) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUTS

- A1) Changement d'adresse postale du CDTRML :
CDTRML Zone aéroportuaire Lyon-Bron – (Ancienne route de Grenoble)
69800 SAINT PRIEST
- A2) Augmentation du nombre d'élus au Comité Directeur du CDTRML
Le nombre d'élus au Comité Directeur sera de 15 personnes.

B) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

- B1) Désignation de 2 scrutateurs
- B2) Approbation du CR de l'AG 2023
- B3) Rapport moral du président
- B4) Rapport financier saison 2023/2024
- B5) Budget prévisionnel
- B6) Montant cotisations clubs saison 2025/2026
- B7) Rapport des contrôleurs aux comptes

- B8) Rapports des commissions
- B9) Votes sur B2, B3, B4, B5, B6, B7.
- B10) Attribution aux clubs de l'organisation des championnats
- B11) Désignation des contrôleurs aux comptes
- B12) Remise des récompenses et mérites
- B13) Présentation des candidats à l'élection au comité directeur du CDTRML
- B14) Vote B13
- B15) Présentation et mise à l'approbation de l'AG du candidat à la présidence du CDTRML
- B16) Prise de parole du nouveau président
- B17) Questions diverses
- B18) Mots des invités

Verre de l'amitié

Les questions diverses devront parvenir par écrit, au plus tard le 7 octobre 2024, au siège du CDTRML et de préférence par mail à forster.rene@orange.fr

Ou par courrier postal : CDTRML 3 allée du merle Rouge 69190 St FONS

Seuls les présidents des clubs, ou leurs représentants, ayant réglés leurs cotisations pour la saison 2024/2025 auprès du CDTRML pourront participer à l'AG Extraordinaire et/ou à l'AG ordinaire du 18/07/2024.

Les représentants des clubs n'étant pas à jour de leur cotisation n'auront accès ni aux débats ni aux votes.

Rappel : le règlement de la cotisation devra parvenir au CDTRML au plus tard le 7 octobre 2024

Pièces jointes :

- Pouvoir
- CR de l'AG 2023
- Appel à cotisation
- Appel à candidatures

Pour le CDTRML
Le Président : René FORSTER

